

ACCORD CLASSIFICATION DEX

Dans le cadre de la négociation sur la classification des métiers de l'exploitation, **la CGT** a demandé et obtenu :

- l'insertion du statut AEQ dans le statut AEST
- Le passage au niveau 2.1 (agent de maîtrise) sans examen de certification technique pour les AEP et les AMI
- Un écart minimum de 100 € au-dessus du SMIC pour chaque premier niveau dans toutes les grilles
- 50 € brut par mois pour les personnes justifiant de plus de 5 ans d'ancienneté dans un même niveau de classification
- Le retrait des notions de tuteur et d'ambassadeur dont l'attribution aurait été discriminante
- Un niveau maîtrise avec certification pour les magasiniers
- La revalorisation du métier de polyvalent, avec deux niveaux maîtrise et une meilleurerémunération

Vous pouvez consulter l'accord sur notre site internet : https://cgt-jcdecaux.fr/accords

RÉAGISSEZ, DÉFENDEZ-VOUS, SYNDIQUEZ-VOUS! REJOIGNEZ LA CGT

CGT JC Decaux

https://cgt-jcdecaux.fr/

mail:cgtjcdecaux@gmail.com

Tél.: 06 98 64 28 18